

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2015.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	7 juin 2016

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>1</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	8
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	8
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C .....	8
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1 .....	9
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C .....	10
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C .....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D .....	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C .....	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D .....	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A .....	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A .....	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B .....	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B .....	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	27
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL .....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER .....	29
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	30
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	31
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	31
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	32
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	33
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION .....	34
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	34
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>35</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>37</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	37
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	39
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>40</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>41</b>
<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....</b>	<b>42</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	42
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	42

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. ....	42
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	42
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	43
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	44
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	45
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....</b>	<b>46</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	46
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	48
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	49
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	50
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	51
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....</b>	<b>52</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	52
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	54
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....</b>	<b>55</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	55
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER .....	56
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	57
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE .....	58
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....</b>	<b>59</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>60</b>
<b>DOCUMENTS.....</b>	<b>61</b>
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....</b>	<b>62</b>

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

**Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

### 2.1 Les données financières

La maquette du Programme de Coopération Interreg Amazonie s'élève à 18,9M€.

Au 31 décembre 2015 la programmation n'a pas encore démarré. Le comité de lancement officiel du Programme n'ayant pas encore été organisé et, les outils nécessaires à l'instruction n'étant pas encore tous disponibles (Synergie-CTE notamment), il a été impossible de programmer des projets.

Concernant Synergie-CTE, le paramétrage et la formation des agents n'ont pas été réalisés. En effet la priorité a été donnée à d'autres chantiers (Astre, CICC, Synergie). L'application a été mise en production avant la validation définitive du PCIA (début 2015) pour une mise en service pour septembre 2016. A partir de juin 2016, les maquettes financières, les indicateurs ainsi que d'autres informations spécifiques au Programme seront configurées. Quatre instructeurs seront également formés en priorité, afin que la saisie des dossiers puisse commencer au plus vite.

Synergie CTE dispose d'un portail d'échange avec les porteurs de projets différent de celui de Synergie (FEDER-FSE), les formulaires standards de demande, de rapport d'instruction, etc sont aussi différents des trames communes de la CGET.

Néanmoins, une petite dizaine de porteurs se sont déjà présentés au Pôle Affaires Européennes, avec des projets relativement structurés à programmer sur le PCIA dès que possible.

L'année 2015 a été marquée par la finalisation de la rédaction du Programme, ainsi que de ses évaluations environnemental et *ex ante*.

Plusieurs mois ont été dédiés à répondre aux remarques de la CE, sur la première version du Programme saisie sous SFC en 2014.

C'est effectivement en 2015 que la majorité des lettres d'engagement des partenaires extracommunautaires ont été obtenues (Amapa, Amazonas et Suriname), que les indicateurs ont été construits et validés, et que la version finale du programme a été officiellement acceptée (le 30 novembre).

En outre, le public a été consulté sur les aspects environnementaux du PCIA du 11 mai au 11 juin 2015, après obtention de l'accord de l'autorité environnementale.

Depuis la validation du PCIA fin novembre 2015, le descriptif de gestion et de contrôle ainsi que les différents documents de mise en œuvre (dossier de demande de subvention, rapports d'instruction, conventions, etc.) sont en cours de finalisation et seront prêts pour les premiers comités de sélection et de suivi.

Les fiches descriptives par axes prioritaires ainsi que les critères de sélection des projets ont été validée en

Comité de Pilotage, auprès des partenaires locaux du Programme (CNES, CTG et Etat). Leur traduction et transmission aux partenaires extracommunautaires est imminente.

Un contact relativement régulier est entretenu avec les partenaires extracommunautaires, bien que toutes les personnes en charge du suivi du programme au sein de leurs services n'aient pas encore été désignées.

Par ailleurs, plusieurs actions de communications sur le PCIA, et les autres fonds européens gérés par la CTG, ont été réalisées courant 2015. Des informations sur le programme et ses critères basiques de sélection ont été diffusées durant *le Mois de l'Europe* notamment ; tandis que le secrétariat conjoint a participé et contribué à la dernière Conférence sur la Coopération Antilles-Guyane.

Un premier kit de communication, comprenant une plaquette descriptive et des kakemonos, est déjà disponible au public.

La maquette se décline sur les 5 axes et 2 volets, de manière disparate. L'axe qui concentre l'essentiel des crédits est l'axe 1, relatif aux transports. Cependant l'essentiel de son enveloppe (6M€) relève du volet transfrontalier, et fait notamment référence au projet de bac à grande capacité sur le Maroni, pour lequel une grande partie des crédits est a priori réservée. Les axes 2 et 3, relevant respectivement des patrimoines naturels, culturels et des enjeux sanitaires et sociaux, disposent d'enveloppes à peu près équivalentes (près de 5M€), réparties de manière plus équilibrées entre les deux volets. Enfin, l'axe 4 est lésé avec une enveloppe relativement faible (1,2M€), inférieure à celle de l'assistance technique du programme (1,5M€).

La majorité des projets susceptibles d'être programmés, une fois le PCIA lancé, concerne le volet transfrontalier et les axes prioritaires 2 et 3. Les thématiques de la biodiversité et de la prise en charge socio-sanitaire suscitent historiquement beaucoup d'intérêt en Guyane.

Vient ensuite l'axe prioritaire dédié au transport, avec en transfrontalier deux projets pour la mise en service d'un ferry sur le Maroni et en transnational une étude sur le cabotage régional. Ces projets sont lourds en termes budgétaires et pourraient permettre de consommer la majorité de la quote-part FEDER annuelle du PCIA, si programmés en 2016.

L'axe 4, pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises en zone transfrontalière, pourrait également être sollicité.

## **2.2 Les instruments financiers**

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2015 sur le PCIA. Aucun n'est prévu d'ailleurs sur la période de programmation.

## **2.3 Les indicateurs**

Les indicateurs du PCIA se déclinent en fonction des volets (TF et TN) et des maquettes disponibles. Ils font ainsi l'objet de différenciations légères, relatives notamment aux valeurs ciblées.

A ce stade de la programmation – n'ayant pas encore démarré -, ils peuvent être uniquement présentés en prévisionnels, tels que définis dans le PCIA (et à défaut de pouvoir être remplis sous SFC comme non communiqué, « NC », nous mettrons la valeur « 0 » en précisant en commentaire que l'axe n'a pas encore été programmé).

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
6	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1**

	<b>Indicateur</b>	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11 700,00	2012	25 000,00	11 700,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7 800,00	2012	24 000,00	7 800,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

<b>Identificateur</b>	<b>Indicateur</b>	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	7 800,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27 072,00	2013	30 000,00	27 072,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des population des fleuves et de l'intérieur)

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4**

	<b>Indicateur</b>	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	5,00	2,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

<b>Identificateur</b>	<b>Indicateur</b>	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transfrontalier

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	100,00	2014	130,00	100,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6**

	<b>Indicateur</b>	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	3,00	2,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

<b>Identificateur</b>	<b>Indicateur</b>	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	80,00	2014	100,00	80,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable</b>
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7**

	<b>Indicateur</b>	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	20,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

<b>Identificateur</b>	<b>Indicateur</b>	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</b> <b>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</b> <b>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</b>
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	1,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00
F	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00
S	OSSA3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	9,10		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	1,30		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	1,30	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10**

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2015 Total	2015 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	72 545,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	36 200,00		Le programme n'ayant pas démarré, on maintient les valeurs de référence initiales

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	36 200,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2015	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	0,00	Au 31 décembre 2015, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	2015 Valeur cible (2023) - Total	2015	Observations
Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure			2014	

### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>27 838 098,00</b>	<b>67,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>			<b>27 838 098,00</b>	<b>67,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

--

## Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER		01	07		07			FR93	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER		01	07		07			FR93	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER		01	07		06			FR93	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER		01	07		06			FR93	0,00	0,00	0,00	0
5	FEDER		01	07		09			FR93	0,00	0,00	0,00	0
6	FEDER		01	07		09			FR93	0,00	0,00	0,00	0
7	FEDER		01	07		03			FR93	0,00	0,00	0,00	0
8	FEDER		01	07		03			FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER		01	07					FR93	0,00	0,00	0,00	0
10	FEDER		01						FR93	0,00	0,00	0,00	0

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation pour cette nouvelle programmation n'a été réalisée pour le moment.

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015 puis par le comité de suivi et a permis d'identifier les évaluations à mener sur l'ensemble de la programmation.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

On considère, dans un premier temps, quelques difficultés liées à la particularité même d'un programme mêlant des partenaires extracommunautaires. En effet, le PCIA repose sur le partenariat entre la CTG et des institutions brésiliennes, surinamaise et guyaniennes. Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue par des motivations et des implications différentes.

Et, outre la dimension interculturelle à gérer, se posent des problèmes très concrets de langue de travail et de traduction. Chaque convention, courrier et document de travail doit être traduit dans trois langues (anglais, néerlandais et portugais). Les délais de traitement et de réponse des partenaires extracommunautaires se voient donc considérablement allongés. D'autant plus que le néerlandais des Pays-Bas (pour lequel il est plus aisé d'obtenir des traducteurs) semble différer considérablement du néerlandais parlé au Suriname.

Des systèmes d'interprétation simultanée doivent également être prévus lors des comités de suivi et de programmation.

Les différents partenaires du Programme ne se trouvent pas à niveau équivalent en termes administratifs. La CTG traite directement avec le Ministère des Affaires Etrangères du Suriname et du Guyana, l'Agence de Développement d'Amapa ainsi que les Gouvernements du Para et d'Amazonas. Le PCIA repose donc sur une collaboration dans laquelle toutes les parties prenantes n'ont pas exactement la même marge de manœuvre sur les décisions politiques à prendre (Etat, Etats fédérés, collectivité territoriale). Ce qui peut limiter le processus de prise de décision.

Dans cette même perspective, il est encore très difficile de cibler les interlocuteurs adéquats. Les services du PAE ont des difficultés à pérenniser des relations avec les services du MAE guyanien et du gouvernement du Para, notamment.

Dans un second temps, on peut relever en ce début de programmation quelques difficultés dues essentiellement à la mise en place du service et au lancement du PO.

D'une part, on peut relever un certain retard pris pour lancer la programmation des dossiers. Il s'explique notamment par la charge de travail et l'implication des ressources humaines dédiées au POA 2007-2013 dans la clôture de l'ancien programme. La mise en place du service, la mutualisation effective et opérationnelle des équipes et l'adoption récente du programme ont également joué dans la prise de retard en termes de programmation.

D'autre part, à noter que le contexte régional de changements politiques importants avec la mise en place de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a pu entraîner aussi certains blocages et retards liés à l'installation des nouveaux élus, à la mise en place et à la prise en main de nouvelles procédures administratives, au vote tardif d'un budget pour la collectivité, etc. Tandis que, du côté de partenaires extracommunautaires, les personnes chargées du suivi du PCIA au sein de leurs services n'ont pas toutes été désignées, ni identifiées,

avec des changements politiques récents. Ainsi, certains échanges restent en attente.

Enfin, d'un point de vue purement technique, le logiciel d'instruction (Synergie-CTE) n'est pas encore entièrement disponible au 31 décembre 2015.

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU  
RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--

## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

## Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

**9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

--

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

--

### **11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)**

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

#### **11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale**

--

### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

#### **14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens PCIA	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2016		Ares(2016)2757439	Résumé à l'intention des citoyens PCIA	14 juin 2016	nedreica

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.